



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST (MRC)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, qu'en date du 16 juin 2021, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, tenue par vidéoconférence, alors qu'il y avait quorum, un règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme des TNO » dit Règlement portant le numéro 01-2021, a été adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5^e Avenue Est à La Sarre ou sur le site Internet de la MRC.

DONNÉ À LA SARRE
Ce 22 juin 2021

Normand Lagrange
Secrétaire-trésorier
Directeur général